

ACQUISITION D'UNE EPAREUSE

CAHIER DES CHARGES DE LA CONSULTATION

Date limite de remise des offres : Lundi 26 avril 2021 à 17h00

Modalités de remise des offres :

Par courrier ou dépôt en mairie de Jonquières Saint Vincent :
Hôtel de Ville – 1 Place de la Mairie – 30300

OU

Par courriel à l'adresse électronique : dgs@jonquieres-st-vincent.com

Renseignements complémentaires :

Par courriel à l'adresse électronique : geremie3000@gmail.com
Par téléphone : 04.66.74.60.88 (secrétariat Services Techniques)

* * *

ACQUISITION D'UNE EPAREUSE

CAHIER DES CHARGES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE

Le présent cahier des charges administratives et techniques (CCAT) concerne l'acquisition d'une épareuse (ou faucheuse débroussailleuse), neuve, à destination des services techniques de la commune, adaptée à un montage sur tracteur de marque RENAULT, modèle ERGOS, type T3552PA, de 2001.

ARTICLE 2 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Il est demandé de présenter, pour répondre à la présente consultation :

- Un devis descriptif et estimatif détaillé qui précisera les montants HT et TTC de toutes les prestations, dont la livraison de l'épareuse et le montage sur tracteur.
- Une liste de pièces de rechange référencées et chiffrées (voir annexe)
- Le présent Cahier des Charges Administratives et techniques (CCAT) approuvé et signé
- Un mémoire technique permettant de présenter l'équipement proposé, à travers notamment la fiche technique complète, d'apprécier les conditions de livraison et d'installation de l'équipement, les conditions du service après-vente (notamment l'organisation du SAV, les modalités de prise en charge de l'équipement et le délai d'intervention), les conditions de garantie ainsi que les services annexes éventuellement proposés par le contractant.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS TECHNIQUES

3-1 Caractéristiques de l'équipement

Il devra présenter les caractéristiques suivantes, non exhaustives :

Au niveau cinématique :

- Machine arrière 2 bras avec pivot d'orientation et bras avancé
- Portée latérale maxi : 5 mètres
- Portée en fond de fossé mini : 3 mètres
- Portée flan de haie minimale pour le fauchage en chemin étroit avec système de renversement des bras vers le pivot machine
- Angle de rotation du groupe 230 ° souhaité
- Bras déporté vers l'avant permettant une visibilité du groupe de broyage

En termes de sécurité et de confort :

- Position du pivot permettant à l'ensemble d'avoir le maximum de stabilité : préciser
- Système de coupure rotor en cas de surchauffe du circuit hydraulique
- Accoudoir ergonomique pour limiter les flexions du poignet
- Pivot arrière permettant un balayage minimum de 90 °
- Système de sécurité du bras en marche arrière souhaité (préciser système)
- Système réduisant les contraintes sur l'ensemble de la structure (Précisez l'ensemble des équipements que vous fournissez)
- Capot de protection des pompes, refroidisseur, distributeur et des tuyaux hydrauliques
- Structure de flèche (1ère phalange) 130 x 130 x 8 mm minimum avec tuyauterie rigide protégée par un capot de flèche (tuyauterie sur flèche)
- Protection des flexibles hydrauliques du balancier par capot (pas de flexibles à l'intérieur de la structure)
- Pare-chocs arrière avec signalisation conforme au code de la route

En terme de circuit de puissance :

- Circuit hydraulique type « Fermé » avec refroidisseur
- Pompes et moteurs à pistons sur le circuit rotor (préciser marque et cylindrée)
- PDF 540 Tr/mn ou 1000 Tr/mn (préciser dans les éventuelles options si l'un ou l'autre fait l'objet d'une plus-value)
- Puissance rotor : 60 cv mini

Au niveau des commandes :

- Commande mono-levier tout électrique avec 2 mouvements proportionnels
- Commande électrique de l'accumulateur
- Témoin de température et niveau d'huile en cabine
- Double sens de rotation rotor
- Compteur horaire électrique

Au niveau du groupe de broyage :

- Groupe de broyage avec déflecteur anti projection largeur de coupe de 1.20 m environ
- Accrochage rapide du groupe par platine ou autre système (préciser)
- Transmission par courroie crantée
- Diamètre de rouleau palpeur supérieur à 130 mm
- Hauteur de coupe réglable 3 positions
- Rotor universel à fléaux en diamètre 14 avec fléaux à accrochage rapide
- Fourniture d'une rotor gros bois
- Protection carcasse pour les travaux de débroussaillage

Pour l'adaptation au tracteur :

- Attelage rapide sur le tracteur

Une caisse à outils devra en outre être intégrée au bâti avec fermeture à clé.

3-2 Services annexes demandés

- Liste de pièces de rechange référencées et chiffrées (voir annexe)
- Documentation technique et manuel de pièces de rechange
- Garantie totale pièces, main d'œuvre et déplacement : 2 ans minimum.
- Démonstration de maniabilité et des qualités de l'équipement avant validation de l'offre retenue, à la charge du candidat.

ARTICLE 4 : PRIX DU MARCHÉ

4-1 Contenu du prix

Le prix du marché doit faire apparaître distinctement :

- Le prix de l'équipement
- Le prix de la prestation d'adaptation sur tracteur
- Les frais de livraison
- Les frais de mise en service, le cas échéant
- L'extension éventuelle de la garantie

4-2 Présentation du prix

Pour chacun des prix mentionnés à l'article 4-1, doivent être précisés :

- Le montant hors taxe
- Le taux de TVA
- Le montant TTC

Ainsi que le prix total du marché hors taxe et TTC

4-3 Forme des prix

Le présent marché est conclu à prix ferme et définitif.

ARTICLE 5 : JUGEMENT DES OFFRES

5-1 Critères de jugement

Les critères retenus pour le jugement des offres sont :

Valeur technique (0,50)
Prix des prestations (0,40)
Délai de livraison (0,10)

5-2 Evaluation des critères

- Phase 1 : analyse financière comparative des offres
L'évaluation financière des offres sera basée sur la note financière obtenue par l'entreprise suivant la formule ci-après (sur 10 points) : $(\text{Offre du moins disant} / \text{Offre de l'entreprise}) \times 10$
La note financière de l'entreprise fera l'objet d'une pondération de 40%
- Phase 2 : analyse technique des offres
Cette analyse s'appuie sur le mémoire technique et la liste des pièces de rechange remis par le candidat. Le total des points affectés sera égal à 10 et réparti selon les critères ci-après.
La note technique de l'entreprise fera l'objet d'une pondération de 50%.

Critère	Sous critère	Points
Equipement	Adéquation aux caractéristiques exigées	3
	Equipements complémentaires non exigés	1
	Coût moyen des pièces de rechange	0,5
	Conditions de la garantie	0,5
Livraison et adaptation au tracteur	Conditions de livraison	1
	Conditions d'adaptation au tracteur	1
Service après-vente	Délai d'intervention sur site	2
	Organisation prise en charge	0,5
	Etablissement et interlocuteur référent	0,5
TOTAL		10

- Phase 3 : analyse du délai de livraison
L'évaluation des offres au niveau du délai sera obtenue par la formule ci-après (sur 10 points) : $(\text{Délais le plus faible} / \text{Délais du candidat}) \times 10$
La note de délai de réalisation fera l'objet d'une pondération de 10%.
- La note finale sera évaluée par l'addition des évaluations des 3 phases de notation

ARTICLE 6 : FACTURATION

La prestation fera l'objet d'une facturation unique établie après la livraison et l'installation de l'équipement, constatées conformes aux dispositions du présent cahier des charges.

La facture doit présenter le détail et la décomposition du prix tel que défini aux articles 4-1 et 4-2.

ARTICLE 7 : CLAUSES DIVERSES

7-1 Assurances

D'une façon générale, le contractant assume les risques et responsabilités découlant des lois, règlements et normes en vigueur.

Le contractant doit être garanti par une police destinée à couvrir sa responsabilité civile en cas de préjudices causés à des tiers, y compris le maître de l'ouvrage, à la suite de tout dommage corporel, matériel et immatériel consécutif ou non, du fait de la prestation.

7-2 Règlement des litiges

Un règlement amiable sera systématiquement privilégié pour tout différend.

Les parties pourront également recourir au comité consultatif de règlement amiable des différends, conformément à l'article R.2197-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

A défaut de règlement amiable, les parties saisiront le Tribunal Administratif de Nîmes.

Lu et approuvé par le contractant

A..... le

ANNEXE AU CAHIER DES CHARGES

LISTE DES PIECES DE RECHANGE LES PLUS USUELLES
(à renseigner)

	REFERENCE	PRIX UNIT. HT
Vérin d'orientation machine		
Vérin de renversement		
Vérin de flèche		
Vérin de balancier		
Vérin de carcasse		
Bielle de renversement		
Contre bielle de renversement		
Accumulateur		
Palier rotor		
Courroie d'entraînement crantée		
Bavette de protection arrière		
Rouleau palpeur à tête démontable (avec supports)		
Rotor de fauchage équipé		
Kit filtre		
Capot de protection réservoir		
<i>(Autres)</i>		

Date d'établissement des prix (obligatoire) :

Fait à le
(cachet et signature du contractant)